

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITÉS LA TOUR À MONTARNAUD  
DÉCLASSEMENT CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL

Absents : M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que le classement-déclassement des voies communales est prononcé par délibération communale,

Vu que les travaux d'aménagement ont entraîné la modification du tracé du chemin « ancienne route de Lodève », avec la nécessité d'intégrer des petits bouts de l'ancien chemin communal dans les futurs lots à commercialiser,

Vu que de nouvelles voiries d'accès ont été créées sur la ZAC,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une opération de déclassement-classement dans le domaine public communal de l'ancienne route de Lodève, et au classement dans le domaine public communal des nouvelles voies de desserte de la ZAC,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de demander à M. le maire de Montarnaud de délibérer sur cette opération de déclassement classement de chemins communaux dans la ZAC LA TOUR,
- de valider le plan cadastral annexé précisant les parties de l'ancien chemin communal qui sont transférées à titre gratuit dans le domaine intercommunal,
- d'autoriser le président à prendre les actes administratifs correspondants et à signer toutes les pièces relevant de cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 668 le 02/07/12  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-Imcl | 6348-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Commune de Montarnaud

# DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU CHEMIN COMMUNAL DANS LA ZAC LA TOUR



 Limites de la ZAC

 Futur lots

 Espace vert

 Ancien chemin communal à déclasser

 Bassin de rétention

 Nouveaux chemins à classer dans le domaine public communal

 Parcelles

1:20000

